



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/114**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la Société EURL TRANSPORTS MAUGY, Hameau du Four à Chaux – 76430 SAIN-AUBIN-ROUTOT, SIREN n° 383 133 709 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-133 le 17/11/2020, portant sur la dépendance du domaine public située route de la Brèque sur la commune du Havre en vue d'une activité de transport routier de fret de proximité.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des conditions particulières d'occupation et des spécificités de l'affectation, du fait du relogement des transporteurs impactés par le projet éolien.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 1 512 m<sup>2</sup>.  
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 19-133 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.